

Affaire Légeret Indigne de notre justice

À propos de la Réflexion de Mme Mireille Aubert intitulée «Pourquoi cette omerta autour de l'affaire Légeret?» («24 heures» du 11 juin 2018).

Merci à Mme Aubert pour sa Réflexion sur cette affaire.

M. Légeret n'a été condamné que sur d'intimes convictions, ce qui est indigne de la justice telle que nous la concevons.

Il est donc temps, pour ceux qui l'ont lourdement condamné, de reconnaître les témoignages en sa faveur et d'admettre, enfin, qu'ils se sont trompés!

Mettre autant d'énergie à nier l'évidence est, encore une fois, indigne de notre justice.

**Corinne Crottaz,
Assens**

Justice et destin tragique...

Ce qu'il y a d'inquiétant dans cette affaire, n'est-ce pas que des présumés («Selon le procureur Éric Cottier, le triple meurtre présumé ne peut avoir été commis que le samedi 24 décembre vers midi, car c'est le seul et unique moment, d'après les enquêteurs, où François Légeret aurait pu commettre son crime»). «(...) Les enquêteurs imaginent un François Légeret financièrement aux abois, venu soutirer de l'argent à sa mère et l'ayant tuée lors d'une dispute», «L'Illustré» du 2 mai 2018) semblent avoir conduit à une condamnation à la prison à vie? Ce qu'il y a d'incompréhensible dans cette affaire, n'est-ce pas que les témoignages à décharge semblent n'avoir jamais été considérés ou, pire, avoir été dévoyés?

Ce qu'il y a de sidérant dans cette affaire, n'est-ce pas que le doute - principe pourtant cardinal - ne semble jamais avoir été ni les enquêteurs, ni le procureur, ni les juges?



Les inondations provoquées par le violent orage de lundi soir dans le centre de Lausanne. KEYSTONE

Ce qu'il y a d'alarmant dans cette affaire, n'est-ce pas que l'institution judiciaire semble avoir tant de difficulté à se regarder fonctionner, à faire sa propre critique?

«(...) En espérant qu'ils n'auront jamais affaire à la justice»: ce souhait pour ses enfants de l'avocat Éric Dupond-Moretti (en dédicace dans son livre «Bête noire») de résonner, au regard de cette «affaire Légeret», d'un écho tout particulier...

**Christine Moichon,
Renens**

Bravo pour ce texte courageux

Merci à Mme Aubert, ancienne députée, pour son texte courageux, qui relance heureusement la réflexion au sujet de cette affaire. Je suis parfaitement de son avis et, lorsque «24 heures» titrait, le 28 juin 2008, il y a donc presque 10 ans, «L'intime conviction mène à la perpétuité» j'avais déjà rédigé un courrier de lecteur.

J'y relevais qu'on m'avait dit et répété, depuis ma tendre enfance, que j'avais la chance d'habiter dans un État de droit, qui offrirait à chacun de ses habitants la «présomption d'innocence».

Quelque chose devait apparem-

ment m'avoir échappé, puisque le jugement qui venait de tomber disait en substance «nous n'avons aucune preuve formelle de votre culpabilité, mais nous sommes intimement convaincus que vous êtes coupable».

Cette «intime conviction» m'avait déjà fort gêné lors de l'affaire dite «de la bière au cyanure» où la Cour de Romont avait infligé une lourde peine à un pharmacien de la place, sans avoir non plus aucune preuve formelle de son crime.

Lors du second procès Légeret, j'avais réitéré mon intervention, en relevant que «l'intime conviction» de la Cour ne m'avait, cette fois non plus, aucunement convaincu. Il était évidemment plus facile de prétendre que la boulangère, dont le témoignage dérangeait le scénario établi, s'était simplement trompée de jour.

«Il se passera du temps encore avant que la justice des hommes ait fait sa jonction avec la justice» disait Victor Hugo. Il n'avait hélas pas tort. Mais si - on peut rêver - une décision de justice pouvait être soumise au référendum populaire, je puis sans autre présumer du sort de celle-ci.

**Jean-Daniel Badoux,
Savigny**

Inondations à Lausanne Elles sont bien dues au réchauffement climatique

À propos de la page Point fort intitulée «Une crue centennale et des inondations records» («24 heures» du 13 juin 2018).

Dans votre article, vous avez écrit que, selon les spécialistes, l'inondation de Lausanne n'était pas due au réchauffement climatique. Je suis très surpris. Il me semble que le GIEC, MétéoSuisse, et l'Organisation météorologique mondiale sont d'accord sur ce sujet.

Lausanne a été touchée par une forte pluie et plusieurs endroits ont été inondés. Les pluies intenses sont un effet du réchauffement climatique prévu depuis des années (GIEC).

Cette prévision s'est avérée juste, et leur augmentation a été constatée depuis quelques années (Organisation météorologique mondiale). Dès 2016, le changement climatique a bouleversé la météo, et nous pouvons depuis nous heurter

à des événements nouveaux, inconnus jusqu'à cette date. Cette semaine, la France a été touchée par des pluies tropicales typiques, tout à fait inhabituelles sous nos latitudes. Les grands orages, touchant un pays entier ou plusieurs pays, se multiplient ces dernières années et le premier week-end de juin, l'Europe a été foudroyée un million de fois, phénomène tout à fait exceptionnel. MétéoSuisse constate et rapporte sur sa page web plusieurs phénomènes inquiétants.

Cette année, de nombreuses inondations se produisent tous les jours sur la planète. Il est incontestable qu'elles se multiplient à cause du réchauffement climatique, et cela va probablement augmenter avec les températures. Nous devons réagir vite pour éviter une aggravation inquiétante du réchauffement.

**Dorota Retelska,
Dr ès sciences, Leysin**

Fernand Melgar Contre-vérités flagrantes

J'ai été très (désagréablement) surpris par l'article de M. Jean-Michel Olivier paru dans «24 heures» le 14 juin.

Dès son titre «Le cinéaste mis à l'écart», le paragraphe consacré aux relations entre Fernand Melgar et la HEAD - Genève est une suite ininterrompue de contre-vérités flagrantes, navrantes pour toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien, avec passion et exigence, à la qualité de projet et de fonctionnement d'une institution publique. M. Olivier devrait le savoir: c'est Fernand Melgar qui a décidé unilatéralement de renoncer à son mandat à la HEAD, sans même m'en parler au préalable. Il a également choisi d'en informer aussitôt la presse, sans me laisser la possibilité de réagir à sa décision.

Soucieux de n'entretenir en aucune façon la polémique créée à partir de l'action engagée par Fernand Melgar et dans laquelle la HEAD s'est trouvée prise dans un second temps, bien malgré elle, nous nous en sommes strictement tenus au communiqué que nous avons rédigé dès le jeudi 7 juin où nous insistons sur le fait qu'il n'y avait pas de la part de l'école de volonté de renoncer à cet engagement. La direction de la HEAD s'est en réalité clairement opposée à la demande des étudiant-e-s en cinéma - en effet indignés par l'usage fait d'images volées par un cinéaste, documentariste réputé - et a renvoyé la discussion à une période plus sereine, à bonne distance de la polémique, à la rentrée de septembre (l'enseignement de F. Melgar étant prévu en février 2019 et non pas cet automne comme l'indique M. Olivier). M. Olivier est écrivain plutôt que journaliste. Cela ne devrait pas lui interdire, dans ses prises de position publiques, davantage de rigueur et une position moins partielle. Ou simplement mieux informée.

**Jean-Pierre Greff, directeur
HEAD-Genève**

Écrivez-nous

Votre opinion nous intéresse. Envoyez votre lettre à courrierdeslecteurs@24heures.ch, ou à 24 heures, av. de la Gare 33, case postale 585, 1001 Lausanne. Le texte doit être concis (au maximum 1700 signes, espaces compris), signé, et comporter une adresse postale complète ainsi qu'un numéro de téléphone. Il doit réagir à un article publié dans nos colonnes ou participer à un débat d'actualité. La publication se fait à l'entière discrétion de 24 heures. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres trop longues. Les lettres ouvertes ne sont pas acceptées ni les réactions à des articles parus ailleurs que dans nos colonnes. Les textes diffamatoires seront écartés.